

Reconnaissance vocale pour la saisie de vos consultations (fonction dictée)

Dictez vos consultations directement dans Axenita

La fonction de reconnaissance vocale dans Axenita permet aux médecins et aux assistantes médicales de dicter dans tous les champs de texte libre des consultations ou directement dans un document OnlyOffice (à partir de janvier 2026), au lieu de devoir les saisir au clavier. Cette fonctionnalité utilise le service de reconnaissance vocale avancé Whisper d'OpenAI, connu pour sa grande précision et sa fiabilité.

Les conditions suivantes doivent être remplies

- Axenita version 29.1.0 ou supérieure, y compris le module de dossier médical (inclus dans la version complète).
- Option supplémentaire "Reconnaissance vocale pour les entrées de consultation".
- Un microphone connecté à votre ordinateur (ou intégré)
- Signature de "Exclusion de responsabilité pour l'utilisation de l'intelligence artificielle" (avec ce formulaire ou séparément).

Dictier dans Axenita

Placez votre curseur dans le champ de texte libre pour lequel la dictée doit être effectuée. L'enregistrement peut être démarré et arrêté en cliquant sur l'icône du microphone ou en appuyant sur la touche F2. Les signes de ponctuation sont placés automatiquement et ne doivent pas être dictés explicitement. Langues prises en charge : Allemand, français, italien.

Les unités sont représentées sous forme abrégée (ex. kilogramme > kg). Un retour à la ligne est inséré avec la commande "nouveau paragraphe", "paragraphe suivant" ou "alinéa".

Le texte n'est visible dans le champ de saisie que lorsque l'enregistrement est arrêté (microphone ou F2). Si, entre-temps, le texte déjà dicté doit être affiché, l'enregistrement peut être arrêté et relancé. Prévu à partir de mai 2026 : le texte sera actualisé toutes les quelques secondes et affiché en continu.

Votre avantage

La fonction de dictée est entièrement intégrée dans Axenita, vous n'avez pas besoin de logiciel tiers. Cette option est donc plus avantageuse que l'utilisation de logiciels de dictée externes disponibles dans le commerce.

Coûts

(État décembre 2024, les prix déterminants sont ceux de la liste de prix actuelle ou de votre offre personnelle).

Prix par médecin et par mois	CHF 70.00
Forfait unique d'installation et de configuration	CHF 300.00

Exclusion de responsabilité pour l'utilisation de l'intelligence artificielle

Axon Lab SA ("Axonlab") met à la disposition de ses clients, dans le cadre de ses services, différentes fonctions basées sur l'intelligence artificielle ("IA"), c'est-à-dire des fonctionnalités qui exécutent des tâches sur la base d'un entraînement et non d'une programmation humaine, telles que les fonctions de reconnaissance vocale, de transcription, de création de texte et d'analyse de données.

1. Vérification et responsabilité. Les résultats générés par l'IA (p. ex. transcriptions, analyses, propositions de textes, etc.) doivent être considérés exclusivement comme des propositions de résultats et des aides de soutien sans engagement. Malgré une technologie de pointe qui est continuellement développée et vérifiée, des erreurs, des contenus inappropriés, des formulations ambiguës ou ce que l'on appelle des "hallucinations" (c'est-à-dire des informations librement inventées, factuellement inexacts ou fausses) peuvent survenir. Les résultats de l'IA ne constituent pas des déclarations finales juridiquement contraignantes, médicales ou autres et ne peuvent en aucun cas se substituer à l'expertise médicale humaine, aux diagnostics médicaux ou à toute autre décision professionnellement fondée prise par le médecin traitant. Toute utilisation se fait aux risques et périls de l'utilisateur. Toute garantie et responsabilité d'Axonlab quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou l'adéquation des résultats fournis par l'IA est totalement exclue dans la mesure où la loi le permet.

2. Traitement des données et protection des données. L'utilisation des fonctions de l'IA peut nécessiter le traitement de données à caractère personnel, notamment de données sensibles relatives à la santé. Axonlab s'assure que le traitement des données s'effectue conformément aux dispositions légales applicables en matière de protection des données. Si l'utilisation de certaines fonctions d'IA l'exige, les données sont transmises à des prestataires de services spécialisés qui sont tenus de respecter les exigences légales en matière de protection des données et de respecter le secret médical. Le stockage et le traitement de ces données se font exclusivement en Suisse. Sur demande, Axenita informe le client des tiers impliqués pour une fonction d'IA donnée. La décision de transmettre des données à ces tiers et la responsabilité de cette transmission incombent au client. Le respect des exigences et des obligations professionnelles lors

de l'utilisation de la fonction d'IA, notamment le respect du secret professionnel et l'information et le consentement du patient, est l'affaire exclusive du client. En utilisant la fonction d'IA, le client charge Axonlab d'activer pour lui les fonctions d'IA correspondantes et de transmettre les données correspondantes aux tiers éventuellement impliqués.

3. Modification des fonctions d'IA. Axonlab se réserve le droit d'adapter, de limiter, de développer ou d'arrêter les fonctions d'IA à tout moment, ainsi que d'adapter la présente exclusion de responsabilité si nécessaire.

4. Accord pour tous les utilisateurs. Par sa signature, le soussigné accepte la présente exclusion de responsabilité tant pour le signataire contractuel, que pour l'ensemble des utilisateurs, y compris les fournisseurs de prestations, qui utilisent les fonctionnalités de l'IA.

Cabinet médical : _____

Lieu et date : _____

Signature : _____

Document version 04.11.2025 Reconnaissance vocale